

Une activité soumise à un risque de dérives

Depuis 2008, l'accroissement de la fréquentation des côtes réunionnaises par les baleines à bosses, a permis le développement de l'observation des mammifères marins. Approcher au plus près ces animaux sauvages est devenu un véritable enjeu laissant parfois au second plan le respect de ces cétacés et la sécurité des observateurs. Des dérives sont apparues : non respect des règles de sécurité en matière de transport maritime, comportement inapproprié sur l'eau, harcèlement des cétacés, distorsion de concurrence, absence de sensibilisation et de pédagogie...etc.



Un encadrement de cette activité est apparu souhaitable. Dès 2009, à l'initiative de la SYPRAL (Syndicat des Professionnels des activités de loisirs sur l'île de la Réunion), **une charte d'approche des baleines à bosses** a vu le jour dans le but de prévenir les comportements dangereux sur l'eau (pour les hommes et les supports nautiques, mais aussi pour les animaux).



Une démarche partagée

Afin de consolider cette charte et d'accompagner le développement de cette nouvelle activité économique, les DEAL, DRJSCS et DMSOI, encouragées par la sous-préfecture de Saint-Paul, ont travaillé à la création d'un label « Observation Certifiée Responsable des Cétacés à la Réunion » (O²CR). Différents acteurs (privés, publics, associations...) ayant compris tout l'intérêt d'un tel label, ont participé à la réflexion sur le contenu du cahier des charges, ses modalités et contraintes, son mode de délivrance...etc.

Les groupes de travail ont retenu quelques **25 critères reposant sur les 3 piliers du développement durable** (économie, environnement et social), qui sont fonction du groupe d'appartenance des structures candidates : navires à passagers, navires supports de plongée, navires de location navires de pêche. A noter que **l'obtention du label ne donne pas droit à une structure appartenant à un groupe, de pratiquer les activités réservées à une structure appartenant à un autre groupe (ex : Le transport de passagers reste autorisé au seul groupe des navires de transport de passagers, soumis à des règles très strictes).**

Bien évidemment, le label et son cahier des charges ne sont pas figés. Il pourront évoluer en fonction des orientations jugées souhaitables par le Comité de pilotage en lien avec l'organisme certificateur (les critères devenus obsolètes pourront être abandonnés au profit d'autres jugés plus pertinents). Formulaire à télécharger sur :

<http://www.dm.sud-ocean-indien.developpement-durable.gouv.fr/observation-certifiee-responsable-a682.html>

Les perspectives du label O²CR

L'obtention d'un label constitue une démarche volontaire des opérateurs vertueux qui seront identifiés et valorisés par cette marque de qualité. L'objectif du label O²CR est de proposer un cadre durable de cette activité, qui ne porte atteinte ni aux cétacés, ni aux hommes, ni aux opérateurs. Ce label a également pour ambition de contribuer à l'éducation du grand public en matière d'environnement marin et s'inscrit d'une manière plus générale dans les préconisations du Livre Bleu Sud Océan Indien, qui identifie le potentiel de développement durable de ce type d'activité .



Le projet prévoit la désignation d'un organisme certificateur externe pour attribuer les labels.

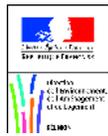
L'utilisation du label a vocation, à terme, à être contrôlée par des gardes-jurés du label, tandis que les agents du service public de l'État interviennent quant à eux dans le cadre de leurs pouvoirs de police (contrôle de routine, harcèlement des cétacés, etc...), les opérateurs labellisés pouvant être contrôlés à tout moment par l'ensemble des agents de contrôle.

Le projet prévoit également que tous les opérateurs labellisés seront visités au moins une fois par an, voire plus si nécessaire (en cas d'infraction, ou de retour récurrent de fiches d'évaluation peu flatteuses par exemple). En cas d'infraction, les constats établis par les agents de contrôle seront transmis au Comité de Pilotage qui jugera de la suite à donner en lien avec l'organisme certificateur.



En cas de manquements aux engagements relatifs au label, deux niveaux de sanction sont prévus : le personnel embarqué fautif serait amené à suivre à nouveau une formation sur les cétacés. L'opérateur quant à lui, s'exposerait à une suspension ou une annulation de son label.

Dans l'attente d'une structure porteuse et d'un organisme certificateur, que le fonds de compensation de la Nouvelle Route du Littoral (dont une part conséquente sera consacrée aux mammifères marins impactés par les travaux), devrait susciter, l'année **2014, constituera une phase test, au cours de laquelle les structures volontaires pourront demander à être auditées. Le rapport d'audit sera soumis à l'appréciation du Comité de pilotage, qui décidera collectivement des suites à donner (délivrance d'une marque distinctive le cas échéant).**

Les Membres institutionnels du Comité de pilotage	
	<p>Sous-préfecture de saint-Paul 3, rue Evariste-de-Parry BP 88 97862 Saint-Paul Tél:02 62 45 38 45 -Télécopie : 02 62 45 53 41 sous-prefecture-de-stpaul@reunion.pref.gouv.fr</p>
	<p>Direction de la mer Sud Océan indien (DMSOI) 11, rue de la Compagnie 97487 Saint-Denis Cedex Tél : 02 62 90 19 60 / Fax : 02 62 21 70 57 dm-soi@developpement-durable.gouv.fr</p>
	<p>Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) 2, rue Juliette Dodu CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9 Tél : 02 62 40 26 26 Télécopie : 02 62 40 27 27 deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr</p>
	<p>Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) 14, allée des saphirs 97487 Saint-Denis Cedex Tél : 02 62 20 96 40 / Fax : 02 62 20 96 41 www.reunion.drjscs.fr</p>
	<p>Conseil régional de La Réunion Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE Avenue René Cassin Moufia B.P 7190 97719 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9 Tél : 02 62 48 70 00 Fax : 02 62 48 70 71 region.reunion@cr-reunion.fr</p>
	<p>GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion 39, rue du lagon, Dayot 1 - 97434 La Saline les bains - Ile de La Réunion Tél : 0262 34 64 44 - Fax : 0262 34 64 45 info@reservemarinereunion.fr</p>
	<p>Ile de La Réunion Tourisme 4, rue Jules Thirel Bâtiment B 97460 Saint-Paul Tél : 0810 160 000 www.reunion.fr</p>
	<p>Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques (FRPAT) 18, rue Sainte-Anne 97400 Saint-Denis Cedex Tél : 02 62 41 39 67/ Fax : 02 62 94 31 80 fr-patnord@wanadoo.fr</p>

Un label pour observer différemment les cétacés à La Réunion

